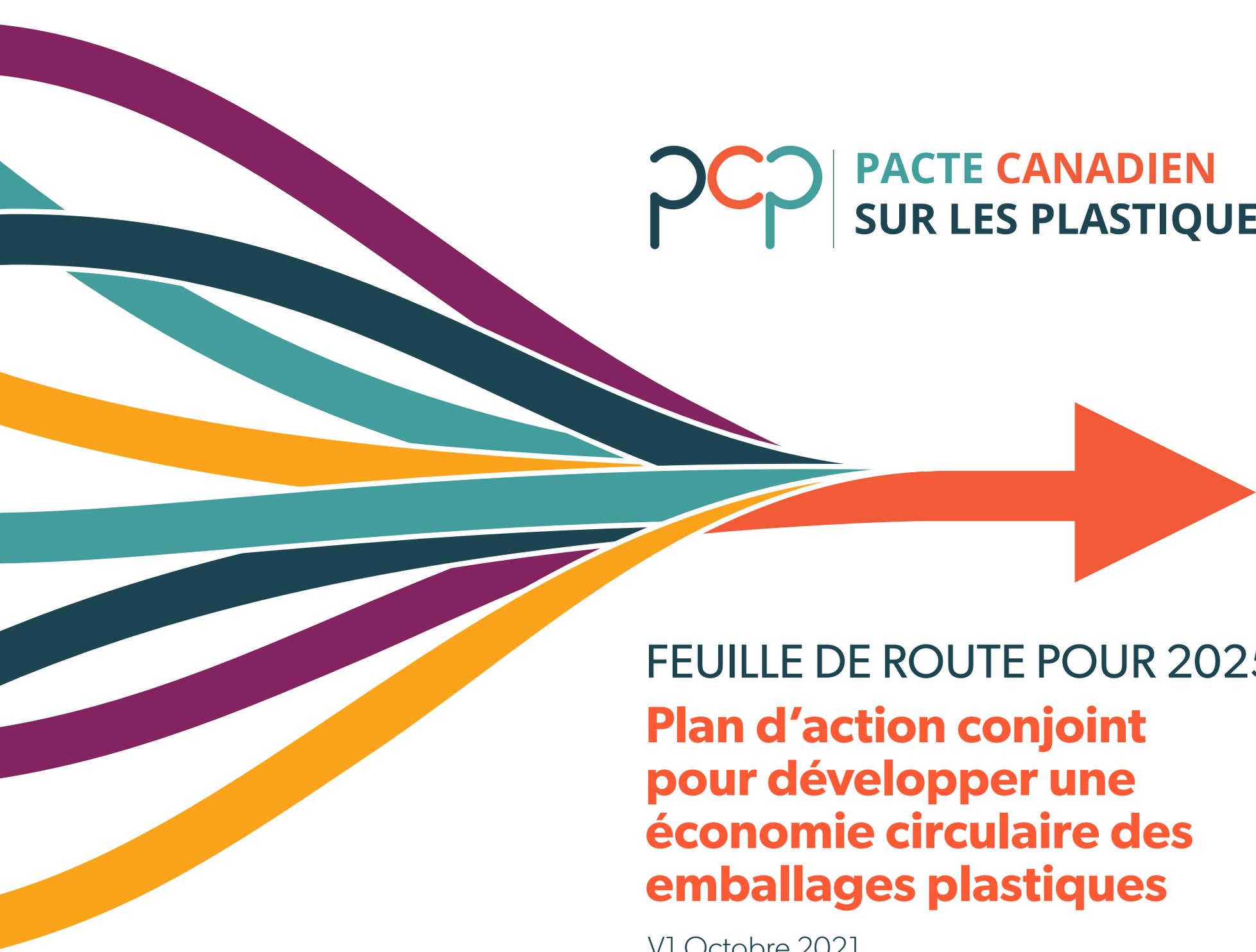




**PACTE CANADIEN
SUR LES PLASTIQUES**



FEUILLE DE ROUTE POUR 2025

**Plan d'action conjoint
pour développer une
économie circulaire des
emballages plastiques**

VI Octobre 2021



Introduction

- À propos de ce document
- À propos du Pacte canadien sur les plastiques (PCP)



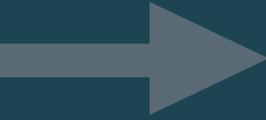
Partie 1 : La vision

- La vision : Une économie circulaire des emballages plastiques au Canada
- Stratégie pour 2035 pour une économie circulaire des emballages plastiques au Canada
- Imaginez nous sommes en 2035



Partie 2 : La route vers 2025

- L'état actuel de l'utilisation des plastiques au Canada
- Priorités stratégiques pour 2025
- Priorité 1 : Réduire, réutiliser, collecter.
- Priorité 2 : Optimiser le système de recyclage.
- Priorité 3 : Utiliser les données pour améliorer le système dans son ensemble.



Annexe

- Définitions
- Partenaires du PCP



Agir



Ceci est un document interactif. Pour l'explorer, cliquez sur la barre de navigation et la table des matières.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Les plastiques sont un élément essentiel du quotidien et font partie intégrante de l'économie partout au Canada et à travers le monde. Ils sont hautement performants, légers et abordables. De l'épicerie au bureau, en passant par l'urgence de l'hôpital (des emballages de jus aux masques N95), les produits et les emballages en plastique aident et enrichissent nos vies au quotidien.

Mais ces avantages ne sont pas sans conséquences. Les déchets plastiques sont devenus l'un des enjeux les plus pressants de notre époque, posant un problème de pollution croissante qui doit être abordé d'urgence, selon la plupart des Canadiens et des citoyens du monde entier. Voici un exemple : à peine 12 % des emballages plastiques au Canada sont recyclés à l'heure actuelle. La majeure partie de ces plastiques est générée à partir de ressources fossiles vierges, ce qui contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et aux impacts qui y sont associés. C'est le cœur du défi.

Nous savons que nous pouvons faire mieux. Nous pouvons éliminer les déchets plastiques tout en créant de nouvelles possibilités pour innover

et créer des emplois dans tous les secteurs de l'économie. Nous pouvons créer un futur pour le Canada où les plastiques sont valorisés et sont réintégrés dans une économie circulaire.

Nous pouvons y parvenir en nous éloignant de notre **économie linéaire** d'« extraction-fabrication-déchet » pour favoriser une économie circulaire basée sur trois principes :

- 1 l'élimination des déchets et de la pollution;**
- 2 la circulation des produits et des matières;**
- 3 et la régénération de la nature.**

La transition vers une économie circulaire des plastiques ne réduit pas seulement la pollution et les émissions

de gaz à effet de serre : elle permet aussi la création d'emplois et favorise l'activité économique.¹

Un mouvement mondial est en train d'émerger autour d'une économie circulaire des plastiques, rassemblant des leaders des secteurs privés, gouvernementaux et à but non lucratif, pour révolutionner la manière dont nous concevons, utilisons, réutilisons et recyclons les plastiques. Le Pacte canadien sur les plastiques a rejoint les rangs de ce mouvement, en rassemblant les acteurs clés de la chaîne de valeur des plastiques au sein d'une collaboration d'une échelle et d'une ambition sans précédent pour créer une économie circulaire plus intelligente et plus propre.

Les plastiques ont un rôle essentiel à jouer dans l'avenir du Canada, mais pas en tant que déchets. Nous devons être la génération qui y met fin une fois pour toutes. C'est la mission qui anime le Pacte canadien sur les plastiques et inspire la présente feuille de route.

¹ « *Economic Study of the Canadian Plastic Industry, Market and Waste* » (Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada, rapport en anglais), Environnement et Changement climatique Canada, 2019

À propos de ce document

Créer une économie circulaire des emballages plastiques au Canada, qui élimine les déchets, nécessite une collaboration inégalée. Une telle collaboration s'est mise en place avec le Pacte canadien sur les plastiques (PCP) et la présente feuille de route trace la voie qu'elle prendra. Ce document vise à aborder les détails techniques de l'enjeu des déchets plastiques et à interpeller un lectorat plus vaste intéressé par un problème largement reconnu comme étant important et urgent.

Si l'attention du PCP porte sur les plastiques en général, cette feuille de route se concentre sur les emballages plastiques. Ces derniers ont été choisis comme point de départ pour trois raisons :

1 les emballages plastiques représentent près de 50 % des plastiques produits chaque année au Canada;²

2 après un court cycle de première utilisation, il est estimé que 95 % de la valeur matérielle des emballages plastiques est perdue;³

3 il y a à la fois une voie claire et un élan de la part d'entreprises, de gouvernements et d'organisations partout au Canada pour aborder le défi des emballages plastiques.

Cette feuille de route est le résultat d'un processus collaboratif et participatif impliquant plus de 200 individus et organisations de la chaîne de valeur des emballages plastiques au Canada. Elle vise à présenter une vue complète du défi, de la possibilité et de la voie à tracer vers une économie circulaire des emballages plastiques. Elle saisit toute l'étendue de ce qui est nécessaire pour cette transition et affirme qu'en raison de leur nature interconnectée, les actions doivent être poursuivies simultanément et systématiquement pour réussir, plutôt que de se limiter à une partie de la chaîne de valeur.

Pour prendre en compte cette complexité, il s'agit de la première version de ce document. Il se veut itératif, revisité et mis à jour au moins une fois par an pour prendre en compte le contexte changeant et les progrès réalisés.⁴

² ECCC, 2019.

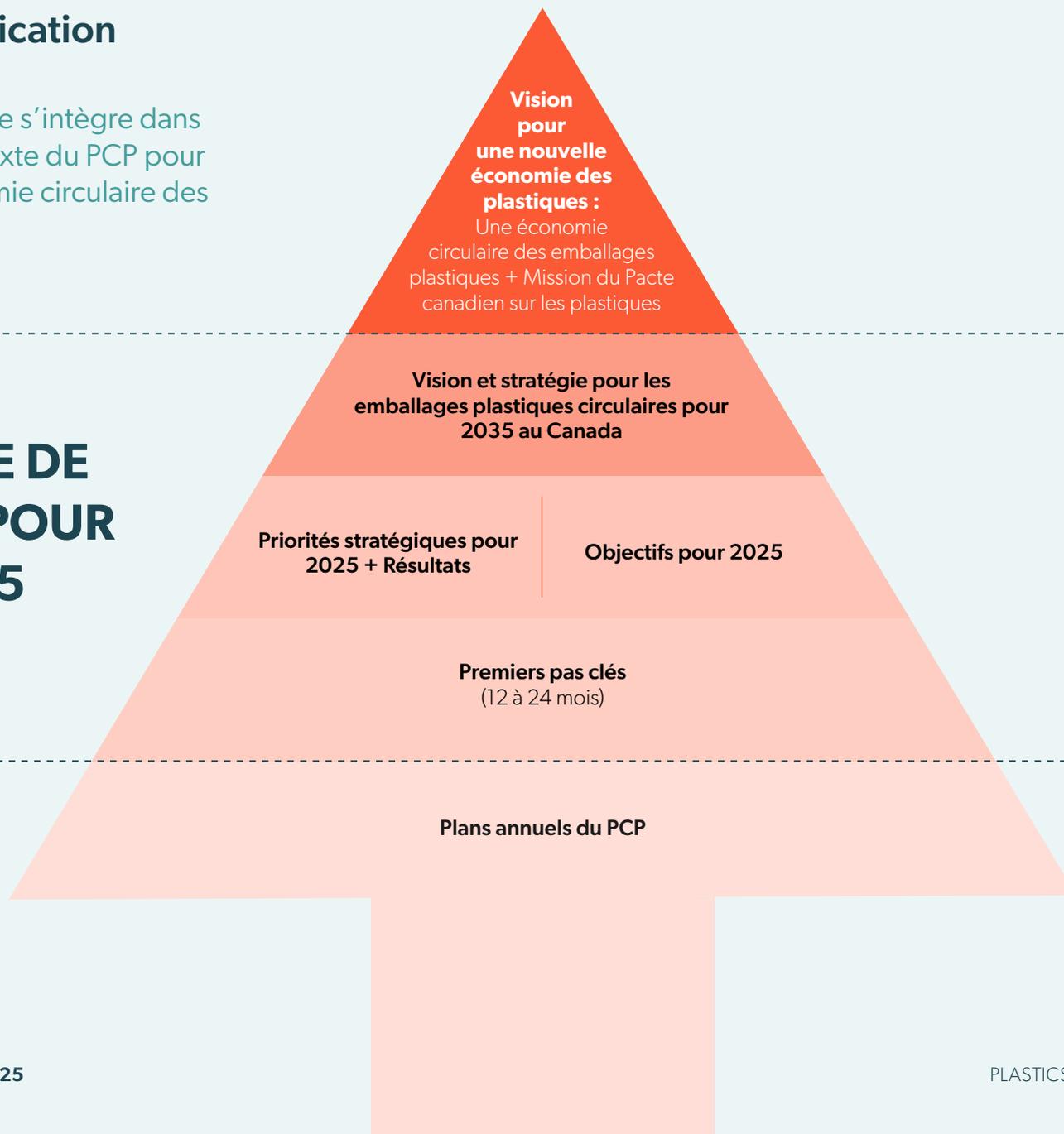
³ « The New Plastics Economy: Rethinking the future of plastics » (La nouvelle économie du plastique : repenser le futur du plastique, en anglais), Fondation Ellen MacArthur, Forum économique mondial et McKinsey & Company, 2016.

⁴ Au moment de la publication de cette feuille de route, des questions importantes commençaient à peine à être explorées au sein du PCP (par exemple, comment la question d'une économie circulaire des emballages plastiques croise des questions sociales et relatives à l'équité et comment l'écosystème des plastiques doit contribuer au mieux à la régénération de l'environnement naturel). Ces questions seront approfondies dans des versions ultérieures de ce document.

Hierarchie de la planification

La façon dont la feuille de route s'intègre dans la stratégie globale et le contexte du PCP pour nous orienter vers une économie circulaire des emballages plastiques.

FEUILLE DE ROUTE POUR 2025



À propos de ce document

Ce document est notamment destiné aux :

- Partenaires du PCP
- Fonctionnaires des gouvernements municipaux et provinciaux ainsi que de plusieurs ministères du gouvernement fédéral dont le travail a un impact sur l'écosystème des plastiques au Canada
- Recycleurs et gestionnaires de déchets
- Producteurs, détaillants et propriétaires de marques de produits dans la chaîne de valeur des plastiques
- Investisseurs, dans des entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et également dans celles qui pourraient soutenir les investissements dans la technologie, l'innovation et les infrastructures liées aux solutions circulaires
- Les Canadien·ne·s en général qui participent à la chaîne de valeur des plastiques dans leur vie quotidienne
- D'autres organisations et pactes sur les plastiques à travers le monde travaillant vers l'objectif commun de créer une économie circulaire des plastiques

Pour chacun de ces publics, ce document peut à la fois être une source d'inspiration pour l'action et permettre l'alignement des priorités organisationnelles sur ce plan d'action conjoint.

Ce document est réparti en deux sections principales :

Partie 1 : La vision

La première section présente une vision nationale d'une économie circulaire des emballages plastiques au Canada pour 2035 et énonce le vaste programme que les partenaires du PCP partagent et qui devrait être adopté partout au Canada par toutes les personnes qui travaillent dans l'écosystème des emballages plastiques. Cette vision à plus long terme, 10 ans après les objectifs du PCP et le plan spécifique pour 2025, vise à catalyser les changements et à inspirer des actions audacieuses parmi les partenaires du PCP et au-delà.

Partie 2 : La route vers 2025

La deuxième section est le plan stratégique du PCP jusqu'en 2025, offrant un aperçu clair et détaillé des étapes que les partenaires du PCP suivront ensemble pour atteindre des objectifs spécifiques en matière d'emballages plastiques et amener

l'ensemble de l'économie du Canada sur la voie de la réalisation de notre vision pour 2035. Cette section comprend des détails sur les contributions spécifiques que les individus et les organisations à travers le pays peuvent apporter pour aider à accélérer la transition du Canada vers une économie circulaire des emballages plastiques.

Enfin, dans un document supplémentaire distinct ([Supplément à la feuille de route du Pacte canadien sur les plastiques jusqu'en 2025](#)), vous trouverez des détails sur le contexte, les hypothèses et l'approche qui ont guidé cette feuille de route. Il est fourni dans un esprit de transparence, pour permettre à cette réflexion d'être interpellée et revisitée de manière à s'aligner sur l'approche itérative de la présente feuille de route.

À propos du PCP

Le Pacte canadien sur les plastiques (PCP) s'attaque à la pollution et aux déchets causés par les plastiques en tant que plateforme collaborative multipartite menée par l'industrie au sein de la chaîne de valeur. Le PCP rassemble des partenaires unis par une vision commune : la création d'une économie circulaire au Canada permettant de conserver les déchets plastiques dans l'économie et hors de l'environnement.

Lancé en janvier 2021, il unit plus de 70 entreprises, le gouvernement, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs clés de la chaîne de valeur des plastiques au niveau local autour d'objectifs clairs et réalisables d'ici 2025. Le PCP est membre du [réseau Global Plastics Pact de la Fondation Ellen MacArthur](#). Il provient d'une initiative indépendante de [The Natural Step Canada](#), un organisme de bienfaisance national avec plus de 25 ans d'expérience dans le progrès de la science, de l'innovation et du leadership stratégique visant à favoriser une économie forte qui prospère dans les limites de la nature.

Le PCP s'engage en faveur des principes établis par la Fondation Ellen MacArthur dans le cadre de l'initiative [New Plastics Economy](#) (Pour une nouvelle économie du plastique) et de sa vision pour une économie circulaire des plastiques au Canada. Établir une économie circulaire des plastiques signifie éliminer les emballages plastiques inutiles et problématiques, innover pour garantir que les emballages plastiques nécessaires sont réutilisables, recyclables ou compostables et recycler tous les articles d'emballages plastiques pour les maintenir dans l'économie et hors de l'environnement naturel.

Le PCP s'oriente vers quatre objectifs pour 2025 en matière d'emballages plastiques au Canada :



Définir une liste des emballages plastiques déterminés comme problématiques ou inutiles et prendre des mesures pour les éliminer d'ici 2025.



Soutenir les efforts pour que 100 % des emballages plastiques soient conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.



Prendre des actions ambitieuses pour s'assurer qu'au moins 50 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés ou compostés d'ici 2025.



Garantir une moyenne d'au moins 30 % de contenu recyclé sur tous les emballages plastiques (en poids) d'ici 2025.

À propos du PCP

Le PCP prévoit atteindre ces objectifs par le biais de plusieurs initiatives. Sur le marché, le PCP s'efforcera de fournir et d'amplifier des signaux de marchés clairs, d'harmoniser les efforts de ses partenaires grâce à des normes et d'encourager les engagements volontaires et les collaborations commerciales. Sur le front de l'innovation, le PCP vise à accélérer l'innovation et à soutenir les organisations tout au long de la chaîne de valeur avec leurs projets pilotes, leur mise à l'échelle et leur apprentissage sur le terrain pour relever les défis systémiques. Enfin, quant au politique, le PCP contribuera à encourager l'alignement tout au long de la chaîne de valeur des plastiques sur des politiques et des normes efficaces qui conduiront à un environnement

réglementaire cohérent. L'ensemble doit être considéré comme un mélange d'initiatives volontaires qui vont au-delà et qui effectuent en les guidant le travail de tous les échelons du gouvernement, y compris le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Le PCP rendra compte publiquement des progrès vers ces objectifs chaque année. Le PCP utilise ses objectifs pour 2025 comme des jalons du progrès vers une vision élargie pour 2035 (présentée dans ce rapport) de développement d'une économie circulaire des emballages plastiques au Canada, plutôt que comme l'objectif final de la transition. À ce titre, le PCP procédera également à une évaluation régulière de la façon dont les objectifs contribuent à cette vision élargie.



La chaîne de valeur des plastiques



PARTIE 1

LA VISION

La vision : **Une économie circulaire des emballages plastiques au Canada**

Nous devons commencer par une vision de ce qu'est la réussite et, dans cet esprit, présenter une vision inspirante pour 2035 d'une économie circulaire des emballages plastiques au Canada.

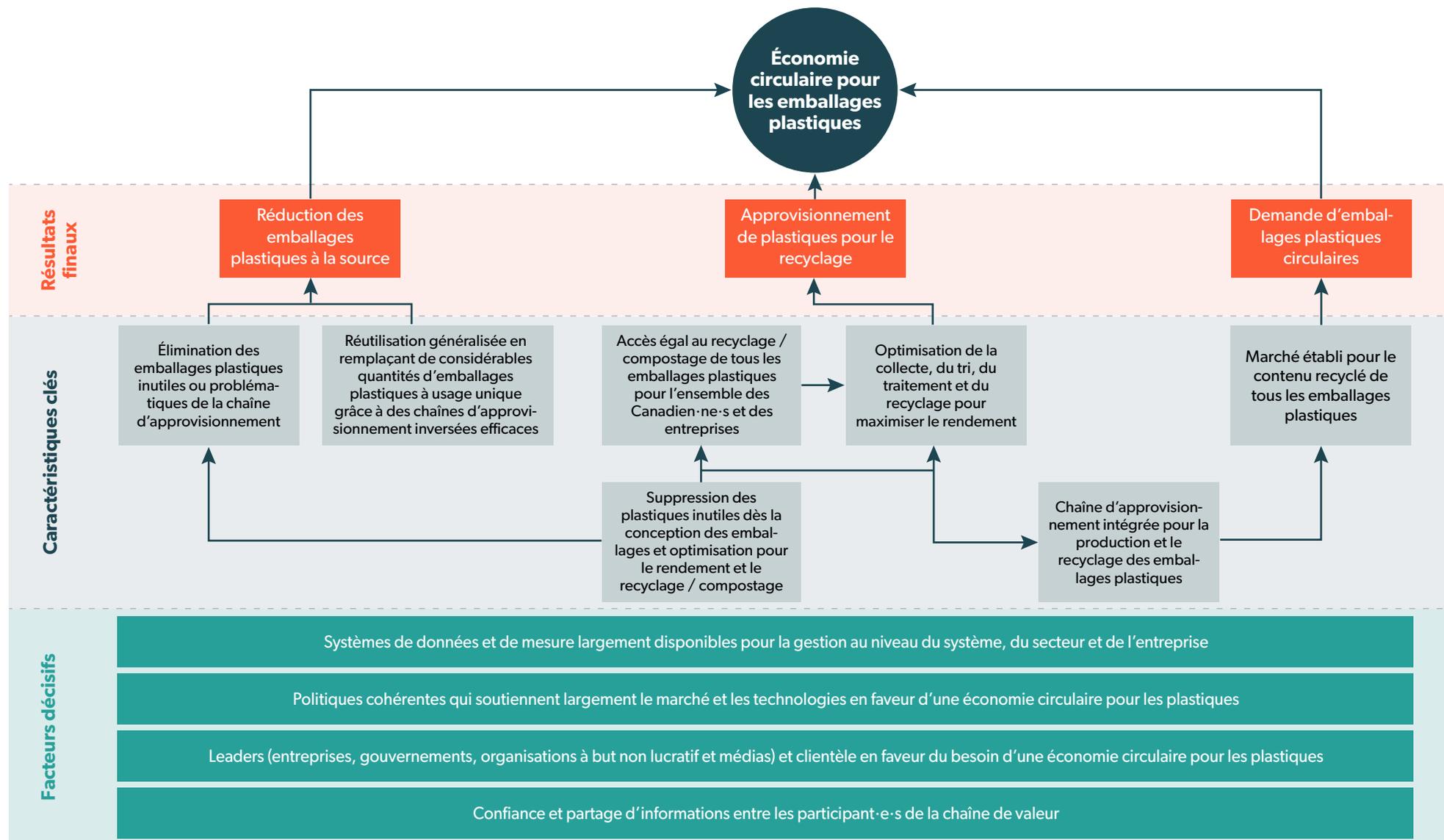
Le PCP a développé cette vision avec une compréhension claire du contexte canadien, qui s'aligne avec **la vision pour une nouvelle économie du plastique de la Fondation Ellen MacArthur**. Nous savons qu'un suivi significatif de la part du public et des décideurs à chaque échelon du gouvernement est vital à notre succès. Nous avons également identifié un rôle essentiel pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), lequel est responsable de plus de la moitié des emballages plastiques utilisés au Canada. Enfin, dans le cadre d'une économie nord-américaine fortement intégrée, nous reconnaissons qu'il ne peut s'agir uniquement d'une solution à l'échelle canadienne.

Pour répondre à ces défis, le PCP a rassemblé la plus grande coalition jusqu'à présent de partenaires des secteurs privé, à but non lucratif et public au Canada. Ensemble, nous avons développé une **vision pour une économie circulaire des emballages plastiques au Canada**. Conjointement, le collectif mènera des changements rapides et inégalés. Notre stratégie (voir le diagramme ci-dessous) représente la première étape majeure dans la poursuite de cette vision. Cette vision d'une économie circulaire pour 2035 n'est pas un objectif statique, mais plutôt une image inspirante représentant une série ambitieuse de stratégies, de principes et de transformations menant à un nouvel ordre économique viable pour les plastiques au Canada comme ailleurs.

Ensemble, nous avons développé une vision pour une économie circulaire des emballages plastiques au Canada. Conjointement, le collectif mènera des changements rapides et inégalés.



Stratégie pour 2035 pour une économie circulaire des emballages plastiques au Canada



2035

À quoi ressemblerait cette économie circulaire? Projétons-nous en 2035 et imaginons comment le Canada fonctionnera lorsque cette vision d'une économie circulaire des emballages plastiques au Canada sera devenue réalité.



Nous sommes en 2035. Une nouvelle ère où tous les pays du monde entier ont mis la priorité sur le développement d'une économie circulaire mondiale comme moyen de répondre aux défis inédits et non viables des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Cela a conduit à un élan en faveur du développement d'une économie circulaire des plastiques au Canada.

Des innovations en amont dans les modèles commerciaux de réutilisation et de recharge et la conception d'emballages circulaires (concepts, formats, composants et choix des matériaux d'emballages) se sont largement répandues. Ceci a permis d'optimiser et de réduire efficacement la quantité de plastiques utilisés pour livrer les produits et de minimiser les déchets.

Plus de 90 % des emballages plastiques utilisés au Canada sont collectés dans le secteur résidentiel et le secteur ICI. En tout, 1,5 million de tonnes d'emballages plastiques utilisés au Canada en 2035 (soit 75 % de la quantité totale sur le marché) sont retournées à la fabrication sous forme de résine recyclée ou de précurseurs pour produire de nouveaux plastiques en Amérique du Nord.

Les citoyens en sont venus à s'attendre à ce que les entreprises et les gouvernements soutiennent activement une économie circulaire des emballages plastiques et participent avec enthousiasme aux programmes de recyclage, de réutilisation et de recharge qui sont devenus à la fois faciles et omniprésents. Les plastiques sont largement reconnus comme des

matériaux industriels de valeur et leur place dans l'économie circulaire est désormais largement comprise.

Par conséquent, la quantité globale d'emballages plastiques n'a pas vraiment augmenté depuis 2025, même lorsque sa valeur a augmenté. Les polymères recyclés sont désormais à la fois compétitifs par rapport aux polymères vierges et constituent l'option privilégiée.

Le PCP, ses signataires et ses partenaires sont reconnus comme ayant joué un rôle central dans ces réalisations et ont servi d'incubateur à la collaboration requise tout au long de la chaîne de valeur.

La réalisation de ces résultats en 2035 a été rendue possible grâce à trois facteurs clés :

- 1** l'intensification des chaînes d'approvisionnement nationales et internationales en matière de recyclage pour la collecte et le tri des emballages plastiques, sous l'impulsion des plus grands utilisateurs de produits de consommation au Canada;
- 2** une demande forte et continue de contenu recyclé par ces mêmes acteurs;
- 3** une politique environnementale, fédérale et provinciale harmonisée, qui a permis l'approvisionnement, la demande et les investissements nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, le Canada est apparu comme un leader alors que les tendances du marché nord-américain et mondial se sont brutalement tournées vers les matières plastiques, les technologies et les modèles commerciaux circulaires.



Comment le Canada a-t-il atteint ces objectifs?

L'innovation en amont a été priorisée aux dépens de changements en aval du système de recyclage. Les entreprises ont entamé des changements à l'échelle globale de leur portefeuille d'emballages plastiques en identifiant et en réussissant à éliminer ceux qui étaient inutiles et les éléments problématiques dans les systèmes de recyclage. Des innovateurs de la chaîne de logistique inversée et

des détaillants ont permis de mener des projets pilotes, de tester et de généraliser rapidement des systèmes d'emballages consignés et réutilisables pour compléter et réduire le besoin du recyclage. Ceux-ci ont tiré profit de la décarbonisation constante des transports et des nouvelles relations commerciales entre les entreprises de produits de grande consommation et les détaillants.

Pour les producteurs responsables du recyclage résidentiel, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec ont montré le chemin. Ce leadership

a ensuite mené à un changement systémique dans la collecte et le tri d'emballages plastiques issus des ressources fossiles et biologiques, avec des producteurs qui ont fini par assumer cette responsabilité à l'échelle nationale, à l'aide de normes de rendement cohérentes dans toutes les provinces.

En même temps, des programmes de recyclage régionaux, financés par les producteurs ont permis d'améliorer la collecte, la consolidation, le transbordement, le tri et le traitement des matières. Et des arrangements commerciaux à l'échelle canadienne ont été mis en place avec des collecteurs de déchets municipaux et privés, ainsi que des recycleurs pour permettre un recyclage résidentiel pour tous les plastiques par les producteurs. Les installations de récupération des matières, déployées par les producteurs, ont été désignées pour incorporer un tri des plastiques à la fine pointe de la technologie qui répond aux critères de qualité des matières des processus de recyclage en aval.

Il y a également eu une accélération significative dans l'évolution technologique du recyclage des plastiques depuis l'annonce de normes de contenu recyclé nationales. Les producteurs de résine partout en Amérique du Nord, et surtout au Canada, ont pris des mesures pour sécuriser l'accès à des volumes durables de plastiques en résine post-consommation (PCR).

Grâce à l'approvisionnement garanti de plastiques triés et à la demande de producteurs de résine et de conditionneurs de plastiques, les recycleurs mécaniques ont augmenté leurs capacités de manière significative. Les technologies de recyclage chimique accablées par une économie d'échelle précédemment négligeable ont aussi pu accélérer l'innovation et leur déploiement grâce à des investissements privés et gouvernementaux avant-gardistes pour le développement de technologies et d'infrastructures nationales et régionales nécessaires pour les rendre viables.

Le recyclage des plastiques a par ailleurs bénéficié de la transmission de données sur le rendement et les indices de prix. Ceux-ci sont générés

par les systèmes de production pour trier, collecter et recycler les plastiques et pour informer les producteurs des conséquences de leurs choix en matière d'emballages sur les systèmes de recyclage. Ces conséquences sont désormais saisies dans des informations détaillées générées par les systèmes logiciels de gestion intégrée des producteurs et des détaillants. Une traçabilité améliorée et des certifications cohérentes pour le contenu recyclé ont renforcé l'économie circulaire des emballages plastiques.

Pendant ce temps, des entreprises et des établissements de première ligne du secteur ICI ont entrepris des actions audacieuses pour améliorer le contenu réutilisable, recyclable et recyclé des emballages plastiques, des efforts ensuite renforcés par les juridictions canadiennes qui ont instauré des politiques pour que ce secteur favorise une transition à une échelle plus large. Ceci a permis de détourner les plastiques des déchets vers les installations de récupération conçues pour traiter les matières résidentielles, améliorant encore leurs économies d'échelle au niveau du tri et du recyclage et contribuant à optimiser le système de façon continue.



D'ici 2035, d'autres moyens de fabriquer des plastiques, en utilisant des méthodes et des matières premières avec une empreinte carbone réduite (y compris des sources biosourcées), sont devenus commercialement viables, ainsi que socialement et écologiquement durables.

La compétitivité du Canada dans ces nouvelles entreprises est le produit de l'innovation dans les catalyseurs chimiques et de l'abondance

d'énergie renouvelable à faible coût. Ces innovations ont rendu possibles à la fois la capture du dioxyde de carbone à faible coût et la production d'hydrogène renouvelable.

La gestion des plastiques compostables certifiés en fin de vie, y compris le développement de normes, de processus et d'infrastructures, a permis de relever le défi de la contamination dans les flux de résine recyclée post-consommation et du compostage industriel.



PARTIE 2
**LA ROUTE
VERS 2025**

L'état actuel de l'utilisation des plastiques au Canada

Afin d'agir en faveur d'une économie circulaire des plastiques au Canada, il est important de prendre en compte notre point de départ et les secteurs dans lesquels les membres de la chaîne de valeur des emballages plastiques ont déjà progressé et innové.

En avril 2021, le PCP a publié [une étude de référence sur les flux canadiens en matière d'emballages plastiques](#). Le rapport a évalué la quantité d'emballages plastiques générée partout au pays pour comprendre comment les emballages plastiques sont gérés, en se fondant sur les meilleures données et estimations disponibles. Le PCP a découvert que depuis 2019, les Canadiens consomment environ 1,89 million de tonnes d'emballages plastiques chaque année. Les emballages rigides représentent 53 % de ce total et les emballages souples contribuent à hauteur de 47 %. Le taux de recyclage global pour l'ensemble des emballages plastiques est d'environ 12 %. Les

emballages rigides sont recyclés à 21 % et les emballages souples sont recyclés à 1 %.

Cette étude de référence a aidé le PCP à identifier les principaux défis empêchant de répondre à ses objectifs et a mis en lumière des aspects uniques du contexte canadien qui doivent être pris en compte pour développer une économie circulaire à l'échelle nationale. L'étude a également confirmé le besoin d'une collaboration sans précédent entre les partenaires publics et privés pour mener des changements rapides et à grande échelle en coordonnant toutes les initiatives vers notre vision collective.

Le Canada a généré
1,89 million de tonnes
d'emballages plastiques en 2019.

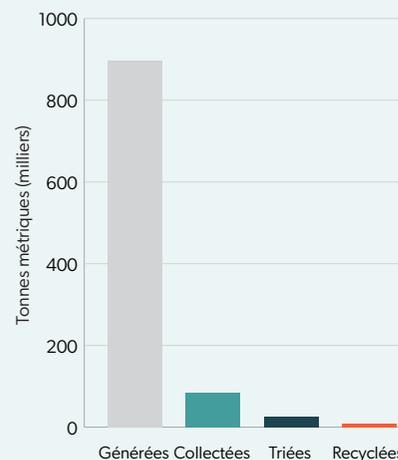
47%

d'emballages souples

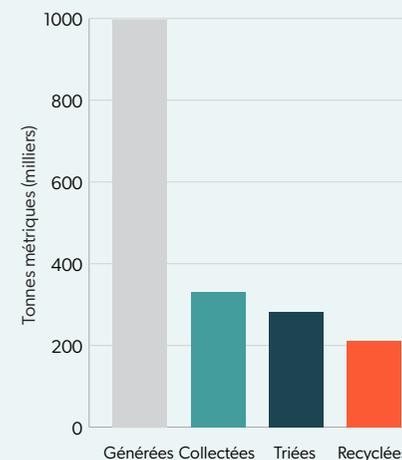
53%

d'emballages rigides

Résultats en matière de recyclage pour les emballages souples



Résultats en matière de recyclage pour les emballages rigides



Source: CPP Foundational Research and Study, Canadian Plastics Packaging Flows

Priorités stratégiques pour 2025

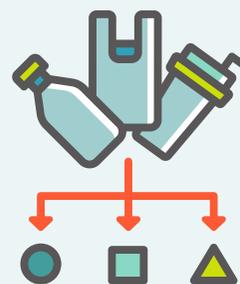
En tant que réseau large et diversifié de leaders de la chaîne de valeur des plastiques au Canada, nous continuerons de travailler sur un large spectre de projets et de problématiques qui de manière à faire évoluer l'économie circulaire des plastiques, en ajustant au fil du temps les changements au contexte et en saisissant les possibilités lorsqu'elles se présentent.

Mais des ressources limitées signifient que le PCP devra investir son temps et son énergie dans les domaines qui lui semblent avoir le plus grand impact sur le système dans son ensemble.

L'établissement de priorités stratégiques représente donc l'un des choix les plus importants pour le PCP, en déterminant où devra se porter son attention (et où ne pas la porter), alors que nous entamons les premiers pas vers cette transition.

Voici nos trois priorités stratégiques principales à l'heure actuelle :

Priorité 1 : Réduire, réutiliser, collecter.

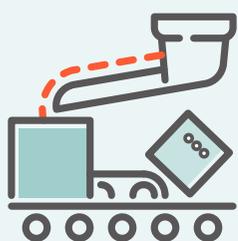


Plus des deux tiers des emballages plastiques produits au Canada se retrouvent dans des sites d'enfouissement ou s'échappent dans l'environnement, avant même d'être placés dans un bac bleu ou d'entrer dans le système de recyclage. Aborder ce défi nécessite une approche systémique, en particulier pour l'innovation en amont du système de recyclage. Les emballages inutiles, difficiles à collecter, à trier ou à recycler (des formats et des résines

qui se retrouvent presque toujours dans les sites d'enfouissement, ne sont pas collectés ou s'échappent dans l'environnement) doivent être complètement abandonnés. Le PCP mènera le développement d'un écosystème d'innovation pour des modèles commerciaux de réutilisation et de recharge en garantissant de nouveaux investissements (avec une attention particulière portée aux emballages alimentaires et du secteur ICI) et en guidant les politiques pertinentes. Nous préconiserons une approche harmonisée pour l'implication des citoyens et des clients de la part des entreprises, des gouvernements, des organisations à but non lucratif et des médias en réduisant la confusion et en améliorant la collecte.

Priorités stratégiques pour 2025

Priorité 2 : Optimiser le système de recyclage.



Recycler les emballages plastiques présente des défis importants, à la fois au niveau de l'approvisionnement des plastiques auprès du système de recyclage et au niveau de la demande, pour l'incorporation de contenu recyclé. Pour surmonter ces défis, le PCP améliorera la qualité des produits entrants dans le système de recyclage en menant l'adoption

à grande échelle de normes d'écoconception des emballages, qui amélioreront la recyclabilité et réduiront l'utilisation des emballages plastiques fossiles dans leur ensemble. Le PCP rassemblera et partagera également des données probantes pour s'assurer que les producteurs et les autres parties finançant le système de recyclage auront accès aux meilleures informations pour prendre des décisions en matière d'investissements dans les infrastructures de recyclage. Et nous augmenterons la demande de résine recyclée en concentrant nos efforts pour répondre à certains des défis techniques liés à l'intégration de résines recyclées, particulièrement pour les plastiques souples et le grade alimentaire, tout en guidant les politiques pertinentes.

Priorité 3 : Utiliser les données pour améliorer le système dans son ensemble.



L'identification des activités et des stratégies les plus critiques pour accélérer la transition circulaire présente des défis significatifs, dont : l'absence de définitions communes, une mauvaise communication entre les acteurs clés de l'écosystème des emballages plastiques (par exemple, entre les concepteurs d'emballages et les opérateurs des installations

de tri et de recyclage) et une absence d'informations sur les types d'emballages plastiques générés, où ils vont, comment ils sont utilisés et collectés, ce qui est particulièrement aigu pour le secteur ICI. Le PCP améliorera le rendement des systèmes de recyclage en soutenant des définitions normalisées et des approches de traçabilité. Le PCP soutiendra également le développement d'un portrait national complet sur les emballages mis sur le marché, où ils vont, ce qui est collecté, trié, recyclé et réutilisé, en portant une attention particulière sur les faiblesses (p. ex. le système du secteur ICI). Et nous travaillerons pour stimuler les investissements grâce à de meilleures données et à un suivi en temps réel.

Priorités stratégiques pour 2025

Thème transversal : Les films et les emballages souples

Compte tenu des activités dans lesquelles nos partenaires sont engagés dans tous les aspects d'une économie circulaire des emballages plastiques, le PCP est particulièrement bien placé agir comme précurseur dans des domaines sous-optimisés afin de les transformer en possibilités majeures. Les films et les emballages souples représentent l'un de ces domaines défaillants déjà identifiés par le PCP, avec des taux de recyclage de seulement 1 %. Nous en ferons un axe transversal spécial pour toutes les priorités stratégiques et bon nombre des résultats clés.

Nous collaborerons également avec d'autres organisations et initiatives du réseau de la Fondation Ellen MacArthur, dont le projet mondial « Small Format Flexiblest », ANZPAC, le UK Plastics Pact (Pacte britannique sur les plastiques) et le US Plastics Pact (Pacte états-unien sur les plastiques), pour maximiser l'apprentissage et accélérer les progrès collectifs dans ce domaine.

Pour ce qui est des trois principales priorités stratégiques du PCP, nos partenaires ont collaboré pour identifier des résultats clés (liés aux objectifs du PCP comme établi dans la Partie 1) et les premiers pas, énumérés ci-après. Les résultats clés sont des résultats sur le long terme que le PCP espère atteindre en 2025 alors que les premiers pas sont des possibilités d'actions immédiates dans les 12 à 24 prochains mois (jusqu'en 2023) qui seront actualisés en fonction des progrès réalisés.

| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|----|----|----|----|-----|---|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|--|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | | |
| Résultat 1.3 D'ici 2025, assurer une concordance générale au Canada en matière de communication avec les entreprises, le gouvernement, les médias et les citoyens, notamment au niveau d'un programme d'étiquetage sur les emballages et d'interventions visant à changer les comportements, à améliorer la collecte et à remédier à la confusion au niveau des entreprises et des consommateurs. 1 2 3 | 1.3.1 Mener une analyse juridique complète (au Canada et dans les autres régions du Pacte sur les plastiques) des récits et des messages dominants, des comportements et des perceptions qui en résultent en ce qui concerne les emballages plastiques. | L | | | | | CL | S | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3.2 Développer un plan de communication qui définit les messages clés et les principaux publics cibles et fournir des ressources (notamment des études de cas) pour que les partenaires du PCP démontrent des solutions circulaires en matière d'emballages plastiques au Canada. | S | CL | CL | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3.3 Effectuer une surveillance continue des effets narratifs et des avis et affiner l'approche en matière de communication en fonction de ces avis et des autres exigences identifiées par les partenaires du PCP. | L | | | | | | S | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3.4 Examiner l'étiquetage existant et émergent sur les emballages en fonction de leur efficacité et de l'intérêt suscité et fournir des conseils visant leur amélioration. | L | S | | | | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3.5 Réunir les détaillants, les détenteurs de marques, les organismes de REP, les organismes à but non lucratif et les gouvernements sur l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques pour qu'ils documentent les meilleures pratiques et développent une feuille de route évolutive pour l'éducation citoyenne et le changement des comportements afin d'améliorer la collecte et de réduire la confusion. | L | S | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.4 Guider l'innovation, la technologie, les stratégies en matière de recherche et développement et les politiques pour arriver à une économie circulaire des emballages plastiques à faible émission avec une attention particulière pour le défi posé par les films et les emballages souples d'ici 2025. 1 2 3 4 | 1.4.1 Stimuler l'urgence d'agir auprès des partenaires du PCP et des experts extérieurs pour le développement d'un plan complet abordant le défi complexe posé par les emballages souples, de manière coordonnée avec notamment le travail d'autres pactes sur le plastique et la Fondation Ellen MacArthur au niveau mondial. ⁵ | L | | | | | S | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.4.2 Animer ou coanimer une série d'ateliers pour explorer les innovations en matière de technologies émergentes carboneutres, dont le recyclage chimique et avancé. | L | | | | | CL | S | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.4.3 Produire un rapport sur les innovations en matière de technologies émergentes avec des recommandations adressées aux décideurs et aux leaders d'entreprises. | L | | | S | S | CL | S | S | | | | | | | | | | | | | | |

⁵ Par exemple, le UK Plastics Pact a récemment publié une [feuille de route pour les emballages souples en plastique](#) conforme au programme européen [Circular Economy for Flexible Packaging \(CEFLEX\)](#) (économie circulaire des emballages souples, en anglais).

Priorité 2 : Optimiser le système de recyclage.

| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|----|----|----|----|-----|---|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|--|--|--|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | | | | |
| Résultat 2.1 D'ici 2025, permettre une vaste adoption de lignes directrices spécifiques en matière de conception d'emballage et d'engagements uniformes entre le Canada et les États-Unis pour améliorer l'approvisionnement. 1 2 3 | 2.1.1 Terminer l'adaptation canadienne des Règles d'or de la conception et formuler un cadre d'engagement et de reddition de comptes pour les signataires du PCP. | L | CL | | | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.1.2 Les signataires du PCP s'engagent à adhérer à la plupart ou à toutes les Règles d'or de la conception d'ici 2025 et à développer des plans pour assurer la conformité de leurs portefeuilles d'emballages. | | L | | | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.1.3 Les partenaires du PCP développeront et déploieront un programme éducatif pour la promotion des Règles d'or de la conception, notamment en documentant les meilleures pratiques des entreprises canadiennes et mondiales. | S | S | | | | | L | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.1.4 Les partenaires du PCP déploieront un service d'accompagnement pour que les signataires du PCP mettent en œuvre les Règles d'or de la conception. | S | | | | | | L | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.1.5 Définir des principes généraux pour une conception circulaire en collaboration avec le US Plastics Pact. | L | CL | | S | | | | S | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.1.6 Harmoniser les lignes directrices de la conception avec les partenaires du US Plastics Pact. | L | CL | | S | S | S | | S | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.2 D'ici 2025, les investissements dans les infrastructures de recyclage ont été intensifiés et orientés vers les technologies et les systèmes les plus efficaces pour obtenir des résultats circulaires. 3 | 2.2.1 Compiler une évaluation technico-économique et environnementale de haut niveau des technologies de recyclage (y compris le recyclage avancé) et de tri, y compris une cartographie des capacités de recyclage existantes et l'utiliser pour recommander des normes nationales et pour identifier les lacunes à pallier par les projets pilotes et la généralisation. | L | | | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.2.2 Les partenaires du PCP incorporeront des technologies de recyclage efficaces pour atteindre les résultats circulaires par des investissements dans de nouvelles infrastructures suite au nouveau règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec, en Ontario ou suite aux règlements sur la REP qui émergent ailleurs au Canada. | | L | | CL | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.2.3 Organiser deux à quatre projets pilotes sur des innovations en matière de collecte, de tri et de recyclage qui répondent aux défis de la chaîne d'approvisionnement et ont un potentiel de généralisation. | S | CL | CL | CL | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

⁶ Une évaluation technico-économique utilise la modélisation pour analyser et évaluer le rendement économique d'un processus, d'un produit ou d'un service industriel. Elle est généralement menée pour comprendre la faisabilité économique et orienter les voies d'innovation.

| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----|----|----|----|-----|---|----|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|--|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | | |
| Résultat 2.3 D'ici 2025, le PCP aura généré des approches stratégiques éclairées qui appuieront les améliorations du système afin d'augmenter la qualité et la quantité de matières à recycler, y compris une harmonisation entre le Canada et les États-Unis. 3 | 2.3.1 Établir une base factuelle et un point de vue sur la nature et l'ampleur des investissements de recyclage nécessaires pour atteindre l'objectif 3 (en collaboration avec les producteurs qui font partie du Forum des biens de consommation, en utilisant les données des études d'infrastructures commandées par Environnement et Changement climatique Canada). | L | S | S | S | | | | | CL | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.3.2 Définir et s'accorder sur une liste de principes généraux qui soutiennent une économie circulaire et qui peut façonner une législation émergente (y compris, lorsque cela est pertinent, la responsabilité élargie des producteurs) et les politiques pertinentes à d'autres niveaux juridiques. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.3.3 Créer et déployer des supports d'information sur la circularité des plastiques et les infrastructures de recyclage destinés aux investisseurs institutionnels. | L | | | | | | S | | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.3.4 Organiser des conversations avec ECCC et d'autres partenaires du PCP pour éclairer les considérations relatives aux produits et au marché pour la réglementation du contenu recyclé. | L | S | S | S | S | | | | CL | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.3.5 Collaborer avec le US Plastics Pact et ECCC pour s'assurer que les normes émergentes liées à la résine post-consommation sont harmonisées en Amérique du Nord pour la cohérence du marché. | L | | | | | | | | S | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.4 D'ici 2025, le PCP aura émis des avis clairs sur les emballages compostables qui permettront d'atteindre une conformité en matière de conception et de politiques partout au Canada. 2 3 | 2.4.1 Définir les critères pour « compostables » et « compostables à l'échelle dans l'écosystème des emballages ». | L | S | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.4.2 Effectuer une évaluation de l'infrastructure canadienne de compostage et de la variabilité régionale, ainsi qu'une analyse des résultats correspondant aux normes et certifications de compostabilité existantes. | L | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.4.3 Accompagner les signataires du PCP (et d'autres marques/détaillants au Canada) sur quand et où utiliser les emballages compostables. | L | CL | S | | | | | | S | S | | | | | | | | | | | | | |

| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|----|----|----|----|-----|---|----|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|--|--|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | | | |
| Résultat 2.5 D'ici 2025, un constat irréfutable aura été envoyé à l'ensemble du marché par le biais des engagements de contenu recyclé des partenaires du PCP. 4 | 2.5.1 Veiller à ce que tous les signataires du PCP déclarent publiquement leurs engagements de demande/utilisation de PCR pour 2025. | L | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.5.2 Élaborer des directives contractuelles et techniques pour aider les pratiques et les politiques d'approvisionnement des signataires du PCP (y compris les gouvernements municipaux) afin de promouvoir une utilisation accrue du contenu de PCR. | L | CL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.5.3 Analyser l'approvisionnement actuel des plastiques recyclés et le comparer à la demande et aux applications prometteuses. | S | CL | S | CL | CL | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.5.4 Analyser et modéliser des scénarios pour atteindre un contenu de PCR de 30 % par résine et format. | L | CL | S | CL | CL | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.5.5 Les signataires du PCP identifieront chacun les domaines dans lesquels ils ont le plus de possibilités d'augmenter le contenu de PCR et mettront en place un plan pour atteindre leurs engagements. | | L | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.6 D'ici 2025, des innovations prometteuses seront réalisées et une échelle significative aura été atteinte pour le contenu recyclé dans les emballages flexibles et destinés au contact alimentaire. 4 | 2.6.1 Développer des critères et une approche pour l'évaluation d'innovations prometteuses pour le contenu de PCR des emballages souples et/ou alimentaires. | S | CL | CL | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.6.2 Développer une feuille de route pour un processus d'approbation du plastique alimentaire recyclé et de qualité comprenant un engagement de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec le Groupe d'action plastiques circulaires au Québec. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.6.3 Rassembler un portefeuille de projets pilotes et de validation de principes que les partenaires du PCP et d'autres parties prenantes peuvent initier ou ont déjà lancé et qui peuvent être achevés d'ici la fin de 2022. | CL | S | CL | CL | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2.6.4 Évaluer des projets pilotes, notamment les obstacles et les possibilités de généralisation et utiliser cette analyse pour guider les investissements et les politiques. | L | S | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | |

Priorité 3 : Utiliser les données pour améliorer le système dans son ensemble.

Résultat en lien avec la poursuite des objectifs du PCP



| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|----|----|----|----|-----|---|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|--|--|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | | | |
| Résultat 3.1 D'ici 2025, le cadre de rapport et d'évaluation du PCP permettra d'affiner davantage la stratégie du PCP et illustrera clairement les progrès vers les objectifs de 2025. | 3.1.1 Élaborer un cadre de reddition de comptes, y compris des indicateurs de performance et un suivi de l'évolution du secteur. | L | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1.2 Élaborer des principes directeurs pour le processus de reddition de comptes du PCP. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1.3 Lancer le rapport de la première année de référence, harmonisé dans le contexte nord-américain et cohérent avec les exigences de rapports complémentaires (par exemple, Règles d'or de la conception, Engagements globaux). | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1.4 Tous les partenaires du PCP soumettront des données lors de la première année et ce rapport de référence sera publié. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1.5 Établir un cadre de reddition de comptes et des exigences pour la deuxième année et les années suivantes. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1.6 Collaborer avec le US Plastics Pact pour établir des principes permettant de compiler des données et de les analyser afin de favoriser l'échange de données transfrontalier et de permettre le partage de connaissances. | L | S | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.2 D'ici 2025, accompagner le développement de définitions harmonisées et acceptées au niveau national et de normes de traçabilité. | 3.2.1 Développer un ensemble de définitions acceptées par tous les partenaires du PCP, cohérent avec les définitions de la Fondation Ellen MacArthur, à utiliser dans les activités et messages du PCP. | L | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.2.2 Fournir des commentaires sur les définitions et les normes émergentes pour les termes clés (par exemple, recyclable, matière problématique). | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Résultat | Premier pas | Rôles | | | | | | | | | Emploi du temps | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----|----|----|----|-----|---|----|----|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|--|
| | | Direction (D), Codirection (C), Soutien (A) | | | | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | |
| | | PCP | MD | FC | CR | PS | ONG | G | AE | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | |
| Résultat 3.3 D'ici 2025, émettre un ensemble de recommandations pour un flux national, accessible et cohérent des données sur les plastiques pour soutenir l'optimisation continue du système. 3 | 3.3.1 Cataloguer les données de flux de plastique disponibles dans le système et identifier les écarts principaux. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.3.2 Établir un alignement pour une vision future de l'état idéal de la qualité et de la disponibilité des données de flux des plastiques et développer des recommandations et réunir les organisations clés autour d'un plan pour l'avenir. | L | S | S | S | S | S | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.4 D'ici 2025, résoudre les défis liés à la transparence, à la qualité et à la cohérence des données pour les emballages plastiques du secteur ICI. 3 | 3.4.1 Entreprendre une étude approfondie des données de diversion du secteur ICI au niveau provincial, en se basant sur la Colombie-Britannique et quelques provinces supplémentaires comme cas d'études pour développer et démontrer une méthodologie et un ensemble de définitions à mesurer. | L | S | S | S | | S | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.4.2 Développer un ensemble de recommandations pour répondre aux défis des données dans le secteur ICI et aligner les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral avec les organisations clés autour d'un plan pour l'avenir. | L | | | | | | | CL | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.5 D'ici 2025, assurer que les innovations prometteuses dans la surveillance en temps réel des emballages circulaires ont atteint une échelle significative. 1 2 3 4 | 3.5.1 Cataloguer et fournir des conseils aux signataires du PCP sur les innovations émergentes et la traçabilité des plastiques. | L | | | | | S | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.5.2 Un sous-ensemble de signataires pertinents du PCP pilotera des innovations pilotes en matière de traçabilité et rendra compte des réalités et des résultats de la mise en œuvre. | S | CL | CL | CL | CL | S | S | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.5.3 Cataloguer les possibilités émergentes dans des systèmes progiciels de gestion intégrés, d'analyse comparative et de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour permettre des emballages plastiques circulaires. | L | S | S | S | | S | S | | | | | | | | | | | | | | |

Définitions

Bien qu'il reste un travail considérable à faire avant d'arriver à un ensemble de définitions et de normes acceptées au niveau national (tel que souligné dans la partie Résultat 3.2), voici des précisions sur quelques termes clés utilisés dans ce document.⁷ En tant que membre du réseau Global Plastics Pact de la Fondation Ellen MacArthur, ces termes clés définis sont généralement conformes au travail approfondi mené par [la Fondation Ellen MacArthur sur les définitions](#).

Collecté et collecte : Les emballages plastiques reçus du consommateur après usage, qu'ils soient d'origine résidentielle, commerciale ou institutionnelle. Le taux de collecte fait référence aux matières collectées en tant que pourcentage des matières générées.

Composté et compostable :

La dégradation d'un composé chimique organique par des micro-organismes en présence d'oxygène en dioxyde de carbone, en eau et en sels minéraux de tout autre élément présent (minéralisation) et en nouvelle biomasse. Un emballage ou un composant d'emballage est compostable s'il est conforme à des normes internationales de compostabilité reconnues et s'il est prouvé que sa collecte post-consommation, (son tri) et son compostage sont réalisables dans la pratique et ce, à grande échelle.⁸

Généré : Les emballages plastiques fournis aux consommateurs et disponibles pour la collecte auprès des consommateurs.

PCR : Sigle anglais qui désigne la résine post-consommation, soit le plastique qui a déjà été recyclé et qui est prêt à être réutilisé dans de nouveaux produits ou emballages.

Emballages plastiques : Tous les produits faits à partir de plastiques utilisés pour l'emballage, la protection, la gestion, la livraison et la présentation de biens, à partir des matières brutes aux produits transformés, du producteur à l'utilisateur ou au consommateur.⁹

Recyclé et recyclable : Les emballages plastiques qui sont réutilisés dans des produits, des emballages, des matériaux ou des substances, que ce soit pour remplir le même usage ou un usage différent (sauf la récupération énergétique). Le taux de recyclage correspond aux matières recyclées en pourcentage des matières générées.

Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable s'il est prouvé que sa collecte post-consommation, son tri et son recyclage ont fait leurs preuves dans la pratique et à grande échelle.¹⁰

Réutilisé et réutilisable : Les emballages plastiques qui sont rechargés ou utilisés pour le même usage que celui pour lequel ils ont été conçus. L'emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir ou prouve sa capacité à accomplir un nombre minimum de cycles dans un système de réutilisation.¹¹

Trié : Les emballages plastiques qui sont triés et préparés pour être envoyés vers un marché final. Notez que les expéditions comprennent généralement une proportion de contamination. Le taux de captage correspond aux quantités de matières triées en pourcentage des matières collectées.

⁷ Elles sont cohérentes avec les termes utilisés dans [la recherche fondamentale du PCP et l'étude des flux d'emballages plastiques au Canada](#).

⁸ Voir la section 4.3 de La nouvelle économie du plastique de la Fondation Ellen MacArthur : [Commitments, Vision and Definitions](#) (Engagements, vision et définitions, en anglais).

⁹ Adapté de <https://wrap.org.uk/sites/default/files/2020-12/European-Plastics-Pact-Roadmap.pdf>

¹⁰ Voir la section 4.2 de La nouvelle économie du plastique de la Fondation Ellen MacArthur : [Commitments, Vision and Definitions](#) (Engagements, vision et définitions, en anglais).

¹¹ Voir la section 4.1 de La nouvelle économie du plastique de la Fondation Ellen MacArthur : [Commitments, Vision and Definitions](#) (Engagements, vision et définitions, en anglais).

Partenaires du PCP

Merci à tous les partenaires du PCP pour leurs contributions qui ont permis de développer cette feuille de route. Cette liste présente les partenaires du PCP en octobre 2021. Pour une liste complète et actualisée, veuillez consulter pacteplastiques.ca/nos-partenaires/.

Alberta Beverage Container Recycling Corporation (ABCRC)
Bimbo Canada
Bioform
BOSK Bioproducts
Canadian Beverage Association
Canadian Beverage Container Recycling Association
Canadian Bottled Water Association
Canadian Produce Marketing Association (CPMA)
Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (CSSA)
Canadian Tire Corporation
Circular Economy Leadership Canada

Circular Innovation Council
Circular Plastics Taskforce
City of Edmonton
City of Toronto
Cleanfarms
Club Coffee
Coca-Cola Canada
Colgate-Palmolive Company
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
Council of the Great Lakes Region
CSA Group
Dairy Processors Association of Canada (DPAC)
Danone Canada
David Suzuki Foundation
Divert NS
Éco Entreprises Québec

EFS-Plastics
Emterra Group
Enerkem
Environment and Climate Change Canada (ECCC)
Food, Health & Consumer Products of Canada
Fraser Plastics
GDI Packaging Solutions
General Mills
Government of British Columbia
GSI Canada
HypoIndustries Ltd.
Ice River Sustainable Solutions
International Institute for Sustainable Development (IISD)
Keurig Dr. Pepper Canada

Kimberly-Clark
Kraft Heinz Canada
Krugger Products L.P.
Loblaw Companies Ltd.
Maple Leaf Foods
Mars Canada
Merlin Plastics
Metro Vancouver
Mondelēz
Multi-Material Stewardship Manitoba (MMSM)
National Zero Waste Council
Nature's Touch
Nestlé Canada
NOVA Chemicals Corporation
Ocean Wise
PAC Packaging Consortium
Pollution Probe

Polytainers
Primo Water North America
Pyrowave
Reckitt Benckiser Canada
Recycling Council of Alberta
Recycling Council of British Columbia
Retail Council of Canada
Return-It
Ryse Solutions
Save-On-Foods
Smart Prosperity Institute
SPUD
Tempo Plastics
Terracycle
The Natural Step Canada
Unilever Canada
Walmart Canada
Wentworth Technologies

Agir

Tout le monde a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation d'une économie circulaire des plastiques. Tous les membres de la société, des entreprises aux organismes à but non lucratif en passant par les investisseurs, le gouvernement et les citoyen·ne·s, sont encouragés à s'inspirer de la feuille de route et à trouver leur propre place dans ce plan d'action conjoint.

Six façons d'agir :

- 1 **Partagez la feuille de route du PCP aujourd'hui** avec vos parties prenantes internes et externes, dont la direction, les instances dirigeantes et le personnel.
- 2 **Trouvez des liens** entre votre mandat et d'autres organisations et **collaborez** au sein du secteur et avec d'autres secteurs.
- 3 **Harmonisez les priorités organisationnelles** et les plans de travail avec les priorités stratégiques pour 2025.
- 4 **Devenez partenaire.** Pour en savoir plus, contactez info@plasticspact.ca.
- 5 **Intéressez l'ensemble de votre réseau**, des fournisseurs et vendeurs aux collaborateurs et concurrents, à la feuille de route. Décidez ensemble de la manière dont vous contribuerez à sa réussite.
- 6 **Racontez votre histoire personnelle et celle de votre organisation** en expliquant pourquoi vous croyez en la réalisation d'une économie circulaire des plastiques et diffusez largement cette histoire.

Les déchets plastiques ne sont plus viables. Le futur des plastiques est circulaire. Ensemble, faisons de ce futur une réalité.

**Vous souhaitez participer à la conversation, en savoir plus ou devenir un partenaire du PCP ?
Communiquez avec nous:**



info@plasticspact.ca



[@plasticspact](https://twitter.com/plasticspact)



[Canada Plastics Pact](https://www.linkedin.com/company/canada-plastics-pact/)



plasticspact.ca